



## UNE MENACE INADMISSIBLE, dans les YVELINES et le VAL D'OISE

Un PROJET du CONSEIL DÉPARTEMENTAL des Yvelines à 4 voies (2x2 voies) constitue une GRANDE MENACE pour nos 2 départements.

C'est le projet de « **Liaison RD30-RD190-Pont d'Achères** », que nous nommons « **A104 Bis** », contre lequel le COPRA s'oppose vivement !

Le commissaire enquêteur a publié son rapport le 01/03/23, suite à l'enquête publique du 05/12/22 au 20/01/23 :

« **Avis favorable** » assorti de recommandations.

Tous les arguments qui ont permis au groupe de pilotage de sortir le « Projet A104 » du SDRIF-E, devraient s'appliquer exactement à ce projet du pont d'Achères :

- ▶ Ce projet n'est soutenu que par un groupe d'élus qui mènent une politique de mobilité complètement archaïque, en priorisant le « Tout routier ». Alors que les réflexions « Mobilités » sont unanimes : « **il n'est plus possible d'imposer actuellement de tels schémas de déplacements, dignes des années 60** ».
- ▶ Certains élus, égocentriques, n'hésitent pas à rejeter la circulation qui traverse leur ville, chez les autres. Ils s'obstinent à pousser des projets qui ne peuvent qu'amplifier le **TRAFIC INDUIT**. Vous entendez « Désenclavement », les études prouvent « Embouteillages » ! Et on ne vous parle pas des conséquences sur la pollution globale et la qualité de l'air déjà mauvaise.
- ▶ Cet axe à 4 voies deviendrait alors un « **AXE STRUCTURANT entre l'A13 et l'A15** », pour les voitures et tous les poids-lourds qui traverseraient, entre autres, Orgeval, Carrières-sous-Poissy, Andrésey, Achères, Conflans-Ste-Honorine et les villes voisines d'Herblay, d'Eragny et de Pierrelaye, comme l'a écrit le Commissaire enquêteur, dans son rapport (01/03/23).

(+ de Voitures + de Camions) = (+ de Pollution) !

Etes-vous certains de gagner en qualité de vie ? de rouler mieux ?

SÛREMENT PAS !

Consultez les rapports sur le sujet qui prouvent tout le contraire !

**POURTANT, D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT, dans notre secteur :**

- 1- TRAM 13 Express à poursuivre, DE TOUTE URGENCE, dans sa totalité, de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines jusqu'à Cergy.
- 2- DEVELOPPEMENT de TRANSPORTS en COMMUN INNOVANTS.
- 3- AMÉLIORATION de la RN184 (meilleure protection des riverains, sécurisation, carrefours dénivelés, enfouissement, échangeur avec l'A14...).
- 4- CRÉATION de réseaux de pistes cyclables entièrement sécurisées, étant donné l'engouement de la population pour ce moyen de transport quotidien (trajet : domicile - travail).



# CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains  
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

Siège social : 21 rue de Flore 95610 ERAGNY-sur-OISE



## LE COPRA A GAGNÉ UNE BATAILLE, MAIS N'A PAS ENCORE GAGNÉ LA GUERRE !

La Région Île-de-France a lancé, il y a quelques mois, l'élaboration du nouveau « **Schéma Directeur Environnement de l'IDF** » (SDRIF-E), à l'horizon 2040.

La concertation publique préalable a eu lieu du 16/09/22 au 15/12/22. Afin de peser dans cette élaboration, le COPRA a envoyé ses contributions écrites, en décembre 2022 et a développé son point de vue sur les **infrastructures routières, en IDF**, auprès du groupe de pilotage qui a reçu le COPRA le 19/04/23, au Conseil régional d'Île-de-France.

Le projet A104 n'apparaîtra plus dans le nouveau SDRIF-E, selon les arguments suivants, évoqués lors de notre entrevue avec ce groupe de pilotage :

- « **L'Etat ne porte plus ce projet** »,
- « **Ce projet n'est pas soutenu par tous les politiques** »,
- « **Il faut maintenant mettre en place différents types de mobilité et pas uniquement du routier, car le « E » (pour « Environnement ») du « SDRIF-E » est fondamental. Nous devons donc faire diminuer le nombre de projets routiers, à la suite des préoccupations environnementales** »,
- « **Ce projet est trop cher et d'un autre temps** »,
- « **Le COI (Conseil d'Orientation des Infrastructures) a repoussé l'étude du projet après 2040** »,
- « **L'environnement actuel à trop évolué depuis que ce projet a été pensé** ».

**Première VICTOIRE ? Ne nous emballons pas !  
La sortie du projet A104 du SDRIF-E ne signifie pas l'abandon du projet,  
car les années 2038 ou 2040 sont toujours évoquées !  
Et SURTOUT : d'autres portions de projet arrivent...**

**C'est pourquoi LE COPRA REVENDIQUE L'ANNULATION PURE et SIMPLE,  
après 32 ans de combat !**

### BULLETIN d'ADHESION

Chèque à l'ordre du CO.P.R.A. 184 à adresser au siège social :  
CO.P.R.A. 184 - 21 rue de Flore 95610 ERAGNY-SUR-OISE  
ou à l'adresse de votre président(e) du Comité COPRA de votre ville.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

#### **COTISATION ANNUELLE :**

Individuelle (adulte + de 30 ans) : 15 €     Jeune moins de 30 ans : 5 €     Familiale : 20 €  
 Membre bienfaiteur (minimum 25 €) : ..... €     Personne morale : 25 €

Désire aider dans les diverses tâches suivantes :

Distribution de tracts :  Photocopies :  Fabrication de panneaux :  Collage d'affiches :  Autres : .....

Ne pas jeter sur la voie publique



**FORUMS des Associations Septembre 2023 // Contacts :** [contact@copra184.org](mailto:contact@copra184.org)  
Site internet du CO.P.R.A. 184: <http://www.copra184.org>  
<https://twitter.com/copra184>    <https://www.facebook.com/CopraA184.info>